



Indemnités journalières non reversés par mon employeur

Par **matt60**, le **29/01/2013** à **13:00**

bonjour,
je suis depuis le mois d'octobre en arrêt maladie,
mon employeur refuse de me verser mes indemnités journalières qu'il a perçu de la CPAM en décembre 2012.
je tiens tout de même à préciser que j'ai eu un trop perçu sur salaire il y a deux ans et que selon mon employeur ils sont tout à fait dans le droit de me prendre en totalité ces indemnités pour se rembourser.
sont-ils dans leurs droits? Que puis-je faire?
je vous remercie de l'intérêt que vous pourrez porter à ma question.

Par **DSO**, le **29/01/2013** à **15:53**

Bonjour,

L'employeur n'est pas en droit de faire une compensation avec de l'argent qui ne lui appartient pas, et qui est versé par la CPAM.

Il faut demander à la CPAM de mettre fin à la subrogation, en leur expliquant ce qui se passe.

Cordialement
DSO

Par **matt60**, le **29/01/2013** à **16:44**

bonjour DSO

merci pour votre reponse, justement la subrogation n'est plus appliquée je perçois depuis ce mois ci les indemnités journalieres de la CPAM.

Comment puis-je faire pour reclamer mon du?

par courrier recommandé? mais en m'appuyant sur quel article de loi? si il en existe une...

merci encore!